

ACTION TERRITORIALE DOSSIER DE PRESSE

Judi 13 juin 2018

**LA RÉGION FAIT LE PARI DE
L'ATTRACTIVITÉ ET DU BIEN-VIVRE
DANS LES PETITES COMMUNES !**



Sommaire

EDITO DE CAROLE DELGA	03
POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU LYCÉE POLYVALENT DE GIGNAC	04
SIGNATURE DU CONTRAT BOURG-CENTRE DE GIGNAC.....	07
GIGNAC : UN CONTRAT BOURG-CENTRE QUI MISE SUR SON ATTRACTIVITE NATURELLE ET LA QUALITE DE VIE	10
LA RÉGION INVESTIT ET SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE L'HÉRAULT	14



“ **La force
de notre région
vient de ses territoires** ”

Je souhaite que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soit à l'écoute de chacun, attentive à la dynamique des territoires et en confiance avec les habitants. Construire un nouveau lycée accueillant 1130 élèves, signer un contrat de bourg-centre irrigant tout le bassin de vie de Gignac, participent pleinement de cette ambition.

Nous faisons du sur-mesure pour accompagner collectivement les petites communes dans leur développement. Parce qu'elles jouent un rôle central pour leur bassin de vie, en matière d'emploi, d'accès à des services publics ou à des solutions de transports, il est indispensable de les soutenir fortement, notamment au regard de leur dynamisme démographique. Aussi, nous avons fait le choix de travailler collectivement, avec les collectivités et les acteurs locaux, pour définir une feuille de route stratégique, concertée et partagée. C'est dans cet esprit que j'ai tenu à rencontrer les représentants du tissu associatif exceptionnellement riche et divers de Gignac. La Région se doit d'être à leurs côtés, pour les accompagner dans le formidable travail qu'ils réalisent au quotidien et qui participe pleinement à préserver et à développer ce lien social qui est au cœur de la vitalité de ce territoire.

J'ai confiance dans nos territoires, dans notre capacité d'adaptation et d'innovation face aux enjeux démographiques et environnementaux que nous connaissons tous. Ce potentiel est accompagné par la Région, pour que ce bassin de vie participe et bénéficie de la dynamique régionale. C'est le sens de la République des Territoires que je défends !

Carole Delga
Ancienne Ministre
Présidente de la Région
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE DU LYCEE POLYVALENT DE GIGNAC

UN NOUVEL ETABLISSEMENT AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Afin de proposer à tous un accès à l'éducation de qualité et des établissements innovants, durables et proches de chez eux, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé un plan d'investissement d'1 milliard d'euros pour construire et moderniser les lycées, CFA, CREPS et établissements de formations sanitaires et sociales de son territoire d'ici 2022. Ce plan sans précédent prévoit notamment la construction de 10 lycées neufs : 5 ont d'ores-et-déjà ouverts leurs portes, dont celui de Montech qui a été inauguré lors de la dernière rentrée scolaire, et 5 autres seront livrés sur les 4 prochaines années à Gragnague, Sommières, Cournonterral, Cazères et Gignac



Un objectif : garantir aux élèves des conditions d'enseignement optimales proches de chez eux

Le projet de construction du nouveau lycée à Gignac porté et financé par la Région Occitanie à hauteur de 45 M€, vise à répondre aux besoins d'un territoire marqué par une forte croissance démographique, entraînant une saturation des lycées aux alentours de la commune. En effet, avec un effectif **de 1230 élèves pour le lycée Joseph Vallot** de Lodève et **775 pour le lycée René Gosse de Clermont l'Hérault**, l'ouverture d'un nouvel établissement était devenue nécessaire pour garantir aux jeunes du territoire des conditions d'enseignement optimales.

Car avec la construction de ce nouvel établissement la Région souhaite également améliorer et faciliter la vie des lycéens, notamment en diminuant de manière significative leurs temps de trajet quotidien.

« La construction de ce nouveau lycée est une bonne nouvelle pour tous les jeunes de ce territoire et leurs familles. Construit dans la concertation avec les acteurs locaux, il reflète l'action que je défends à la tête de cette région : utile à tous et proche de chacun » Carole Delga

Un lycée, plusieurs formations

Grâce à une offre de formation polyvalente, intégrant les filières professionnelles du tertiaire ou de l'électrotechnique, le lycée de Gignac permettra de favoriser le développement de l'enseignement professionnel sur le territoire.

D'une capacité d'accueil de 1130 élèves, répartis sur 35 divisions au sein de différentes filières, le lycée proposera notamment :

- **Un cycle général et technologique**, avec les filières S, L, ES et STI2D « architecture et conception » et « énergie et équipements communicants » ;
- **Un cycle professionnel**, proposant un Bac Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) et Tertiaire Vente ;
- **Un cycle Post BAC** avec un BTS « électrotechnique ».

Un lycée résolument écologique

La Région Occitanie a souhaité inscrire la construction de ce nouvel établissement dans les objectifs qu'elle poursuit à travers sa démarche Région à Energie Positive (Repos), en concevant un bâtiment respectueux de l'environnement et énergétiquement autonome, à travers notamment :

- ◆ La mise en place de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité (2.300 m²) sur les bâtiments A (administration, classes...), C (enseignement professionnel...) et F (internat) ;
- ◆ Une alimentation de l'établissement par un réseau en géothermie (32 sondes de 120m de profondeur chacune, représentant un linéaire total de 3840 m) ;
- ◆ L'utilisation renforcée du bois pour les murs de façades, les poteaux intérieurs et les planchers ainsi que pour les charpentes ;
- ◆ L'installation de bardages en terre cuite vernissée avec calepinage horizontal aux étages sur les bâtiments principaux ainsi que l'installation de toitures végétalisées sur les bâtiments B (CDI, salle des professeurs...) et D (restauration) ;
- ◆ L'aménagement d'espaces verts dans les espaces libres et de parking qui représentent à eux seuls une superficie de 19000 m², la plantation de 380 arbres et de massifs arbustifs, ainsi que la végétalisation des bassins de rétention et de la cour centrale ;
- ◆ L'aménagement des voies de circulations, du parvis et de la cour en béton désactivé ;

Grâce à la prise en compte renforcée des problématiques énergétiques et écologiques, la Région garantit la sobriété énergétique du lycée polyvalent de Gignac, avec l'objectif notamment d'atteindre :

- ◆ Le niveau 4 BEPOS sur le volet Energie, qui garantit notamment la sobriété et l'efficacité énergétique du bâtiment ;
- ◆ Le niveau 1 pour le Carbone du référentiel ENERGIE CARBONE ainsi que le niveau 2 du label Bâtiment Biosourcé qui met en lumière l'utilisation significative de matériaux biosourcés dans la construction (bois, chanvre, paille, laine de mouton, plumes, etc) ;

Afin de préserver la biodiversité, des mesures compensatoires ont été prévues sur une emprise de plus de 10 hectares. Elles permettront de préserver la totalité des espèces touchées par la construction du lycée (amphibiens, le lézard ocellé, les couleuvres, ...).



© HELLIN - SEBBAG Architectes Associés

LE LYCÉE DE GIGNAC C'EST AUSSI :

- ◆ Un terrain de 5 ha
- ◆ Un internat de 80 places
- ◆ 8 logements de fonction
- ◆ Une restauration de production permettant de servir 800 repas / jour
- ◆ Un plateau sportif comprenant 2 terrains de handball, 4 terrains de basket, 1 piste d'athlétisme et 1 sautoir en longueur
- ◆ Une salle polyvalente

Un projet par et pour les territoires

Porté par la Région Occitanie, le projet de construction du **nouveau lycée polyvalent de Gignac a pu bénéficier de l'implication et de l'engagement de la commune de Gignac et de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault.**

En effet ces collectivités ont mis à disposition le terrain d'assise pour un euro symbolique et réaliseront par ailleurs l'infrastructure permettant de desservir le lycée comprenant notamment les voiries, les aires de dépôt des bus et les cheminements doux. La Commune de Gignac assure parallèlement la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouveau gymnase à proximité directe du futur lycée. Il est enfin également prévu à terme de créer un accès piétons sécurisé pour le franchissement de l'autoroute.

LE « + » LA RÉGION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Suite à l'appel d'offres lancé par la Région, la quasi-totalité des 21 entreprises retenues sont issues du **tissu économique local.**

Afin de **promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion**, la Région a prévu dans le marché des entreprises impliquées dans la construction du lycée une **clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.** Cette clause oblige les entreprises à mettre en place une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. **13 000 heures d'insertion sont ainsi prévues.**



Lycée Simone Veil : un nom rempli de symboles

« Nommer ce lycée du nom de cette femme exemplaire c'est tout d'abord accomplir un devoir de mémoire pour que ce nom résonne dans les générations futures. Les combats qu'elle mena tout au long de sa vie contre l'antisémitisme, l'intolérance ou en faveur des droits des femmes demeurent d'une actualité brûlante. Simone Veil a été, et restera, un modèle de courage et de détermination qui je l'espère inspirera nos jeunes lycéens », Carole Delga.

CALENDRIER

Les travaux seront supervisés par le cabinet montpelliérain Hellin Sebbag, dirigé par Brigitte Hellin et et Hilda Sebbag, qui a notamment réalisé les restructurations des lycées Léonard de Vinci à Montpellier et Albert Camus à Nîmes.

Démarrage des travaux : 28 janvier 2019

Date de réception prévisionnelle des travaux : 30 juin 2020

Mise en place des mobiliers et équipements : Juillet/Août 2020

Ouverture : septembre 2020

SIGNATURE DU CONTRAT BOURG-CENTRE DE GIGNAC

LA RÉGION FAIT DU SUR-MESURE POUR L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a engagé une **politique territoriale ambitieuse fondée sur une approche partagée et concertée des enjeux de développement propres à chaque territoire**. Ainsi, dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles, les contrats « Bourgs-Centres » visent à définir une **feuille de route partagée avec les acteurs locaux, pour le développement des petites villes, des bourgs ruraux ou péri-urbains**. L'objectif de ces contrats est de garantir l'attractivité et le dynamisme de ces communes, pour leurs habitants et ceux de leur bassin de vie. La Région les accompagne dans l'accueil de nouvelles populations en développant une offre de services diversifiée et de qualité, adaptée à leurs attentes.

Une politique territoriale et partenariale

En cohérence avec les Contrats « Territoriaux », qui concernent les métropoles, agglomérations et territoires de projets, **ces contrats « Bourgs-Centres » s'adressent tout particulièrement aux petites Communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire**.

Troisième commune à entrer dans la démarche et première de l'Hérault, après Castelnaudary et Bram en mai dernier, Gignac bénéficiera ainsi d'un cadre de développement et de valorisation stratégique venant renforcer son rôle de centralité. Ce cadre s'accompagnera des financements nécessaires à l'aboutissement des projets identifiés portant notamment sur le cadre de vie, la valorisation du patrimoine, les services publics de proximité, l'offre culturelle et sportive et le développement économique.

Les objectifs du contrat « Bourg-Centre »

Ces contrats « sur-mesure » ont vocation à **soutenir l'attractivité des petites villes, bourgs ruraux ou péri-urbains en agissant pour leur revitalisation, avec notamment pour objectif d'anticiper et d'accompagner l'arrivée de nouvelles populations**. Au travers de ces contrats, la Région et ses partenaires mobilisent l'ingénierie et les ressources financières dont ces communes ont besoin pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants.



© Antoine Darnaud - Région Occitanie

QU'EST-CE QU'UN BOURG-CENTRE ?

- ◇ Les Communes qualifiées de **Pôles de services intermédiaires** ou supérieurs par l'INSEE ;
- ◇ Les Communes « **Pôles de services de proximité** » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également un rôle de centralité pour leur bassin de vie ;
- ◇ Les Communes « **Pôles de services de proximité** » de moins de 1 500 habitants anciennement chefs-lieux de canton.

LE POTENTIEL DU DISPOSITIF

« BOURG-CENTRE »

A l'échelle de la région, sur 758 communes éligibles :

◆ **448 communes** ont déjà fait connaître leur intention de s'engager dans la démarche, dont :

◆ **101 contrats approuvés concernant 116 communes** (1 contrat peut concerner plusieurs communes dans un objectif de cohérence territoriale) ;

◆ **330 contrats** en cours d'élaboration ;

Dans l'Hérault, **107 communes** sont potentiellement concernées dont 46 situées dans le périmètre d'une Communauté d'Agglomération :

◆ **12 Contrats approuvés dont 10 du Pays Cœur d'Hérault:** Gignac*, Sérignan, Clermont l'Hérault*, Bédarieux, Lodève*, Aniane*, Aspiran*, Canet*, Le Pouget*, Paulhan*, Saint André de Sangonis* et Saint Pargoire*

◆ **15 Contrats en cours de finalisation** (proposés à l'ordre du jour de la CP du 19 juillet 2019) : Marseillan, Frontignan, Ganges, Montarnaud*, Lunel, Boujan sur Libron, Sauvian, Servian, Ville neuve les Béziers, Lespignan, Maraussan, Nissan lez Anserune, Cazouls les Béziers, Bessan et Candillargues.

◆ **17 communes en cours d'élaboration** de leur Projet de développement et de valorisation.

(*) Communes s'inscrivant dans le périmètre du Pays Cœur d'Hérault



© Antoine Darnaud - Région Occitanie



© Antoine Darnaud - Région Occitanie

1 CONTRAT, 4 GRANDS PRINCIPES

◆ 1/ La Région accompagne les communes et les EPCI dans la définition du **projet de développement et de valorisation du bourg-centre**. Ce projet a pour but d'agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villes, mais aussi vis-à-vis de leurs bassins de vie en développant et en fortifiant leurs fonctions de centralité ;

◆ 2/ Ce projet de développement se matérialise par un **Contrat Cadre**, passé avec la Commune et l'EPCI, qui définit la feuille de route partenariale ainsi que les moyens techniques et financiers à mobiliser pour atteindre ces objectifs ;

◆ 3/ Cette **politique partenariale** associe les Départements, les services de l'Etat ainsi que l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes : l'EPFE Occitanie, les Chambres Consulaires, les CAUE, la Caisse des Dépôts et Consignations ;

◆ 4/ Du fait de son caractère stratégique pour le développement des communes concernées, le contrat « Bourg-Centre » s'inscrit dans le **temps long**, nécessitant d'organiser et de mobiliser une ingénierie appropriée avec l'aide de la Région et des différents partenaires.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DES CONTRATS « BOURG-CENTRE »

- Le cadre de vie (espaces publics, aménagements paysagers, entrées de ville,...)
- Les équipements publics (accessibilité et rénovation énergétique notamment) ;
- Les opérations visant à redynamiser le commerce et l'artisanat en cœur de bourg et notamment les métiers d'art ;
- La création d'équipements sportifs à vocation intercommunale ou de proximité ;
- La création d'équipements de services à la population tels que les pôles petite enfance, les maisons et centres de santé, les tiers lieux, les espaces collaboratifs... ;
- La qualification et la valorisation du patrimoine architectural et historique ;
- Le développement économique et touristique ;
- Les mobilités, services, offre de logements, culturelle, sportive et de loisirs ;
- La transition écologique et énergétique...



© Antoine Darnaud - Région Occitanie

LES « + » POUR LES COMMUNES ENGAGÉES

- La participation financière de la Région aux **études de définition du projet de développement et de valorisation** ;
- La bonification des **taux d'intervention** et / ou **déplafonnement des dépenses éligibles sur certains dispositifs régionaux** (espaces publics et équipements structurants, notamment culturels,...) ;
- La bonification des **aides aux entreprises touristiques** situées dans un Bourg-Centre ;
- L'intervention sur **des dispositifs exclusifs** (programme de valorisation des façades ou équipements sportifs de proximité par exemple) ;
- La prise en compte des opérations qui ne relèveraient pas de dispositifs existants mais qui apporteraient une réelle valeur ajoutée au développement et à la valorisation du bourg (**expérimentation**) ;
- L'accompagnement des **études de faisabilité technique et financière** préalables à la réalisation d'opérations structurantes pour la commune et son bassin de vie.

Gignac : un contrat bourg-centre qui mise sur son attractivité naturelle et la qualité de vie



Commune de 6 000 habitants, en plein essor depuis la mise en service au début des années 2000 de l'autoroute A 750 rejoignant notamment Montpellier, Gignac a vu sa croissance démographique augmenter de 20% en 10 ans, soit un millier d'habitant supplémentaires durant cette période.

Ville dynamique et dotée de nombreux commerces, d'un pôle santé, d'un centre culturel et d'une infrastructure de petite enfance, elle attire les usagers bien au-delà des limites de la communauté de communes.

Situé à proximité des Gorges de l'Hérault, à 15 minutes de Saint Guilhem le Désert, 30 minutes du Lac du Salagou ou encore 1h du Cirque de Navacelles, Gignac est à la croisée de Grands Sites attirant un public très nombreux.

Ces nombreux atouts sont également des points de vigilance auxquels les partenaires du contrat de bourg-centre sont particulièrement attentifs. La croissance démographique doit aujourd'hui être accompagnée pour conserver la dynamique du cœur historique de la commune, favorisant le maintien de l'habitat dans ce secteur et son attractivité commerciale. Pour cela, il est essentiel de développer une offre de services aux publics adaptée aux nouvelles populations, de réhabiliter et valoriser le patrimoine remarquable de la ville, attirer les publics, saisonniers ou non, afin de permettre à Gignac de bénéficier des retombées économiques induites.

Le contrat bourg-centre se décline en trois grands axes de développement dont la réalisation est planifiée entre 2018 et 2021, donnant lieu à la conduite de projets structurants pour la commune mais aussi pour les habitants de l'ensemble du bassin de vie.



LES PARTENAIRES DU CONTRAT

- La Commune de Gignac
- La Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région Occitanie
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault



◆ **Faire le pari d'un cœur de Ville revitalisé, attractif et rayonnant pour les Gignacois et les habitants du bassin de vie**

Ouvrir une Maison des services pour faciliter la vie des gignacois, en réhabilitant la Maison Fobis, ancien couvent du XVIIème siècle

La création d'une maison des services au sein de l'Hôtel Fobis permettra à la fois de réhabiliter ce joyau du patrimoine, mais aussi d'offrir aux Gignacois et aux habitants du bassin de vie un espace d'information, de rencontres et de services essentiels à leur quotidien. De nombreuses permanences pourront y être proposées, telles que la CAF, la MSA, la CCI, le défenseur des droits ou l'association Face. A l'heure où les citoyens craignent la raréfaction des services publics dans les territoires ruraux, une telle initiative méritait d'être accompagnée par les collectivités régionales et départementales. Les associations pourront également bénéficier de salles de réunion plus adaptées à leurs besoins.

Ce projet, dont les travaux ont débuté en 2018, est financé par la Région Occitanie à hauteur de 88 000 €.

Créer une Maison des associations, lieu de vie, de découvertes et de rencontres

L'Hôtel Adhémar, bel hôtel du XVIIème appartenant à la commune, est inscrit à l'inventaire du patrimoine. Situé au cœur de Gignac, au milieu de la Grand Rue, sa mise en valeur sera un élément important de la revitalisation du centre-ville.

L'ensemble du bâtiment accueille les associations de la ville. Afin de ne pas perturber leur activité, un plan de réhabilitation a été conçu sur plusieurs années.

Les travaux débuteront en 2021, pour un montant total de l'opération de 300 000 €.

Valoriser la qualité de l'espace public par des aménagements et une rénovation de qualité

Gignac a programmé en plusieurs phases, entre 2018 et 2021, une réfection de ses espaces publics du cœur de ville. Outre les bâtiments patrimoniaux précités, plusieurs réhabilitations ont été réalisées ou le seront, telles que celles des Maisons Fobis et Leygue, l'Hôtel de Laurès. La rénovation des espaces publics de la place de Verdun, de la Grand Rue, du square de la Fontaine, du Planol et du Rivelin valorisent également le cœur de ville.

Des aménagements sont également prévus depuis la place de Verdun jusqu'à l'avenue Foch. Dans le centre ancien, la première phase a concerné la place de Verdun et les impasses attenantes. L'espace de la place de Verdun a été largement ouvert pour y autoriser tous les usages : terrasses, marché, animations festives...

Valoriser la richesse patrimoniale de Gignac en réhabilitant l'Hôtel de Laurès

L'hôtel de Laurès est un hôtel du XVIIème, inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il possède un remarquable cabinet de gypseries, représentant Louis XIV et le rapt de Ganymède par Zeus, une cour intérieure carrée et un escalier monumental. Fermé au public depuis plus de dix ans, des travaux de sauvegarde sont prévus par la commune, avant la restauration des gypseries.



◆ Faire de Gignac un lieu de culture et favoriser les pratiques sportives :

Créer une extension du Centre Culturel en développant la programmation Musiques actuelles et en soutenant la maison intercommunale de Musique,

Le centre culturel de Gignac accueille le projet « Musiques actuelles » du Sonambule, association de loi 1901 portée par l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault. Elle a pour vocation d'accompagner des artistes émergents ou confirmés, de les accueillir en résidence et en concert. Sonambule propose également des actions de sensibilisation aux musiques actuelles, auprès des publics scolaires, périscolaires et associatifs. **Les travaux devraient débuter en 2020, pour un montant estimatif total de 800 000 €.**

Créer une halle des sports en compléments des équipements du futur Lycée

Ce nouvel équipement, porté par la Commune de Gignac et prévu pour la rentrée de septembre 2021, permettra la pratique sportive des 1130 élèves du lycée. Il proposera également d'élargir les créneaux des associations. Doté de gradins et d'une salle d'expression, cet espace omnisports accueillera les clubs de volley, hand et basket ball, ainsi que ceux de judo / aikido et de gymnastique. Des compétitions, rencontres amicales et galas pourront également y être organisés.

Réhabiliter les vestiaires du stade synthétique et créer une enceinte clôturée pour plus de confort offert aux sportifs

Afin d'améliorer la pratique sportive, la commune a transformé, en 2017, le stade de foot stabilisé en un terrain synthétique. Cet investissement a permis de développer une « classe foot » au sein du collège qui s'est rapidement placée en compétition à l'échelle régionale. Afin de garantir le confort des joueurs, il a été proposé de reconstruire quatre vestiaires, dotés de douches et sanitaires, d'une salle de soins et de contrôle anti-dopage. Une enceinte supplémentaire sera installée pour répondre aux normes de sécurité de la Fédération Française de Football.

La Région Occitanie finance ces installations à hauteur de 32 700 €.



◆ Développer la mobilité douce, collective et contribuer à limiter les déplacements

Créer une plateforme de télétravail et réduire progressivement les déplacements domicile-travail des habitants du bassin de vie

Carrefour au cœur de la Vallée de l'Hérault, Gignac était prédisposée à l'ouverture d'un tiers lieu, espace de télétravail ouvert aux travailleurs salariés, indépendants nomades, mais également à toutes les personnes cherchant un espace au calme propice aux travaux intellectuels. Situé au cœur de Gignac, il réduira les trajets domicile / travail de nombreux habitants, contribuera à limiter les diffusions de gaz à effet de serre, tout en favorisant le commerce local.

Ce nouvel espace est financé par la Région Occitanie à hauteur de 37 800 €.

Créer un Pôle d'Echange Multimodal s'appuyant sur la gare routière et favoriser le développement des mobilités douces

Un pôle d'échange multimodal (PEM) est une infrastructure essentielle pour favoriser les modes de transports collectifs aux véhicules personnels. Avec une aire de chalandise de 32 000 habitants à moins de 15 minutes du PEM, et plus de 13 000 déplacements dans le bassin d'influence, cette nouvelle infrastructure devrait rencontrer un vif succès et améliorer pleinement la qualité de vie et environnementale des habitants de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault. En complément, des travaux d'aménagement seront également réalisés autour du lycée pour créer une liaison douce (voie piétonne et cyclable), gage de sécurité pour les usagers.

Le projet Pôle d'Echange Multimodal de Gignac devrait être mis en service en septembre 2021. Le financement est encore à l'étude. Concernant les liaisons, la Région Occitanie apporte une contribution de 100 000 €.

Le Contrat Centre-Bourg de Gignac est un programme pluriannuel, certains projets présentés sont encore à l'étude. Leur planification et les financements sont en cours d'élaboration.

LA RÉGION INVESTIT ET SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE L'HÉRAULT

Depuis 2016, la Région investit largement sur l'ensemble du département avec près de 950 M€ votés :

- Construction du lycée de Cournonterral (45M€)
- Construction du lycée de Gignac (45M€)
- Plan très Haut débit de l'Hérault (20M€)
- Création d'un équipement multisports et aménagements divers au CREPS de Montpellier (6.5M€)
- Contournement Ouest de Montpellier (4,6 M€)
- Restructuration de la restauration scolaire Champollion Lattes (4M€)
- Rénovation de la CCI Sud Formation de Béziers (3.1M€)
- Aménagement du cœur de la station touristique du Cap d'Agde : construction du Palais des congrès (2.1M€)
- Restructuration des locaux d'enseignement professionnel du CFA Languedoc Roussillon (2.8 M€)
- Construction du Conservatoire à Rayonnement Régional (2.4 M€)
- RN113 déviation de Baillargues St Brès (2 M€)
- Déviation de Castries (1.9 M€)
- Réhabilitation de la résidence Lou Cap Dou Mail (1.7 M€)
- Réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique de l'IUT Montpellier/Sète et IUT de Nîmes (1.1 M€)
- Extension et réhabilitation du Palais des sports de Castelnau le Lez (1 M€)
- Réhabilitation de la résidence Le Trident à Montpellier (1M€)

La Région finance par ailleurs à hauteur de 10% le TRAM de Montpellier

CONTACT PRESSE

Yann Le-Templier
Attaché de presse
Service presse

04 67 22 79 40 | 06 38 30 70 83
yoann.letemplier@laregion.fr

Audrey Porteron
Responsable
Service presse

04 67 22 63 62 | 06 40 37 58 22
audrey.porteron@laregion.fr

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Toulouse

05 61 33 53 49 | 52 75

Montpellier

04 67 22 80 47 | 81 31

service.presse@laregion.fr



@presseoccitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée